Votre veille COVID-19

Voir la version en ligne

Bulletin #02 du 27 mars 2020

"En tant qu'interprofession de la filière Forêt Bois Papier en Nouvelle-Aquitaine, nous tenons à assurer la continuité des services dévolus à nos adhérents. Aussi, nous mettons en place une veille spécifique COVID-19 afin de vous informer efficacement sur l'ensemble des dispositifs et relais à votre disposition. Nous en réitérerons l'envoi à chaque nouvelle évolution de l'actualité susceptible de vous aider à traverser la période de confinement. Nous espérons ainsi limiter autant que possible les conséquences de cette épidémie pour votre activité et vos personnels.

Nous restons à votre écoute, aussi n'hésitez pas à nous solliciter si besoin."

Appel à la solidarité pour la production d'écrans « les Paravirus » en Nouvelle-Aquitaine et en France

Dans le contexte sanitaire actuel, l'interprofession de la filière Forêt Bois Papier, **FIBOIS Nouvelle-Aquitaine** lance un appel à la solidarité, en relayant la demande d'un de ses adhérents, **Jean-Pierre Demeyere, dirigeant de l'entreprise JCD Agencement, fabricant de mobilier à Marans (17)**, pour la production d'écrans **Paravirus.** Construits en bois et en plexiglass, ces protections se posent sur les comptoirs dans les commerces et nécessitent la mobilisation large des menuisiers de France, la récupération du matériau plexiglass et l'alimentation d'une cagnotte, afin de fournir tous les points de vente.

Soutenez Jean-Pierre Demeyere !

Photo : © Jean-Pierre Demeyere

Contact : JCD Agencement - Jean-Pierre Demeyere (dirigeant)

jpdemeyere17@gmail.com | 06.09.63.44.87 | www.jcda.fr

Pour aider à l'achat du plexiglass, une cagnotte est en ligne

Cagnotte en ligne

VOTRE INTERPROFESSION A VOS COTES

Plan d'action Covid-19 de l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

La crise sanitaire s'impose à tous et implique de revoir notre plan d'action.

C'est pourquoi, l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine associée à celle des Landes de Gascogne et en complément des organisations professionnelles et consulaires, est, dès cet instant, mobilisée pour accompagner les entreprises de la filière sur les différentes mesures sociales et économiques. Elle vous orientera vers les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et notamment vers ceux du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de ce plan d'action Covid-19, l'équipe de l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine sera amenée à vous contacter par téléphone, afin d'être au plus près de vos demandes. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur nos avancées dans la prochaine veille "COVID-19 #03".

Contacter l'équipe

Pour toute question d'ordre général, envoyez vos demandes à contact@fibois-na.fr

APPUI AUX ENTREPRISES

Chômage partiel

Êtes-vous éligible ? Beaucoup d'entreprises se posent la question, voici un graphique permettant de s'y retrouver :

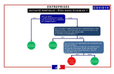

En savoir plus

Impact macroéconomique potentiel du Covid-19 sur la filière Forêt - Bois française (FCBA)

La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus affecte durement les marchés financiers et la transmission du choc à l'économie réelle est déjà en œuvre. Les effets de la pandémie pénaliseraient la croissance mondiale et le commerce international et plongeraient l'économie française en récession. En particulier, la filière Forêt - Bois française serait pénalisée par la baisse de la demande mondiale des produits de l'exploitation forestière (bois bruts, grumes etc.) mais aussi par la baisse de la demande intérieure liée aux produits transformés du bois (sciages, panneaux, charpentes, meubles etc.).

En savoir plus

Aides régionales aux entreprises touchées par le Covid-19 : un numéro de téléphone, une adresse e-mail et un site internet *(17 mars 2020)*

Ensemble des mesures mises en place par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine au profit des entreprises impactées par l'épidémie du Covid-19.

En savoir plus

Appel à manifestation d'intérêts pour la fabrication d'équipements médicaux en urgences

Ce dispositif soutient les entreprises qui souhaitent participer à l'effort de production ou de maintenance d'équipements médicaux manquant pour affronter la crise du Covid-19 (masques, gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, respirateurs, etc.).

En savoir plus

La Région et ADI Nouvelle-Aquitaine lancent une plateforme gratuite de mise en relation néo-aquitaine d'initiatives industrielles pour la lutte contre le Covid-19

Pour pallier les besoins urgents en équipements et produits médicaux, masques, gel hydro-alcoolique, surblouses, lunettes de protection, etc., les industriels, experts et professionnels de santé peuvent se coordonner en rendez-vous visio programmés à l'avance via cette plateforme.

En savoir plus

FAQ-MINEFI : actualisation des mesures d'accompagnement des entreprises *(20 mars 2020)*

Aides regroupant l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises.

En savoir plus

Centre Inffo met en place des outils pour les professionnels de l'orientation et de la formation professionnelle

Face à la situation actuelle, constituant une urgence de santé publique de portée internationale, Centre Inffo se mobilise plus que jamais pour informer l'ensemble des acteurs du champ emploi-formation des mesures qui sont ou seront prises par le Gouvernement.

En savoir plus

Lettre Centre Inffo du 23 mars 2020

La loi d'urgence aura un impact sur la Formation Professionnelle - certification Qualiopi reportée.

En savoir plus

Mise à jour des attestations concernant les déplacements pendant la crise Covid-19

Concernant les déplacements des chefs d'entreprise :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE : cocher la case "Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés".

Concernant les déplacements des salariés :

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL : possibilité de validation sur longue période.

En savoir plus

DISPOSITIFS LIES AUX SALARIES

Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ?

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les salariés contre les risques de contamination.

En savoir plus

Besoin de médiation en temps de crise ?

En cas de besoin, ne pas oublier l'action du Médiateur des entreprises ou l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs via la médiation.

En savoir plus

WEBINAIRES : FORMATIONS EN LIGNE

Les RV de l'exploitation forestière

En ces temps de confinement, cela peut être l'occasion de jeter un œil aux Webinaires de la Fédération Nationale du Bois (FNB), en partenariat avec l'institut FCBA. Il s'agit de Webinaires organisés un vendredi par mois et disponibles par la suite en visionnage. D'une durée de 30 minutes, chaque webconférence apporte de la vulgarisation technique sur un thème défini, abordé par un expert.

En savoir plus

AGENDA

Les temps forts de la filière

- Forum Bois Construction de Paris : reporté les 15, 16 et 17 juillet 2020
- Carrefour International du Bois de Nantes : reporté les 3, 4, 5 février 2021
- Eurexpo : reporté les 16, 17 et 18 juin 2021

Les événements de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

Evénements reportés à une date ultérieure :

- *Itinéraire Bois en Périgord Limousin (24 - 87)*
- *Rencontres "Construisons Bois" (64)*
- *Matinale du bois "Visite de l'entreprise Péré Frères" (47)*
- *Rencontre Construisons Bois "Formation "Champignons et insectes" (79)*

www.fibois-na.fr

Cet email a été envoyé à {}, cliquez ici pour vous désabonner.

Maison du Pole Bois Avenue Docteur Albert Schweitzer 19000 TULLE FR